

Le territoire de Grand Angoulême est situé au cœur du département de la Charente, à l'amont du bassin d'alimentation de captage de Coulonges St Hippolyte et à la confluence de 9 vallées de rivières.



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION **GRAND ANGOULÊME**



64 413 HA
SUPERFICIE



38
COMMUNES

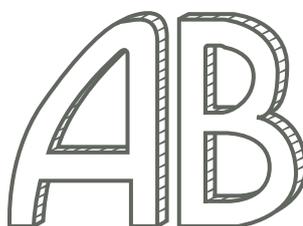
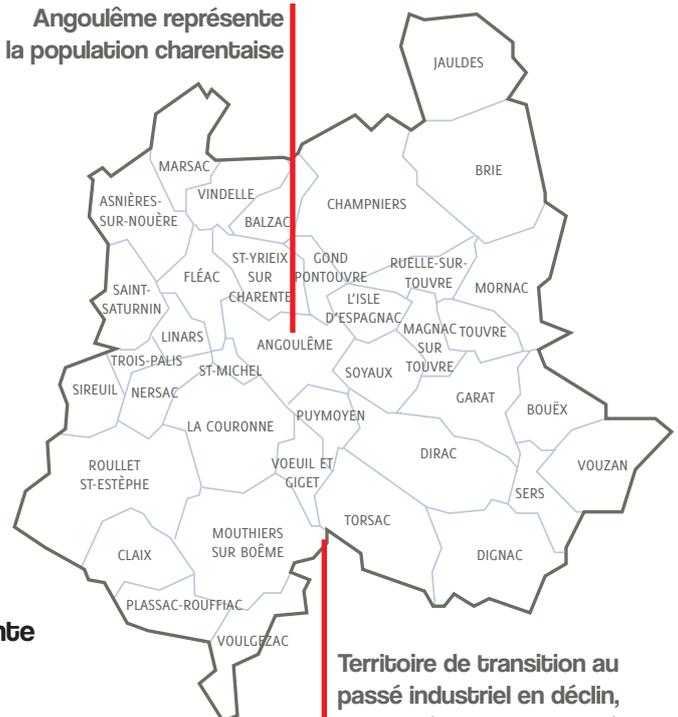


141 000
HABITANTS

Situation agricole

- 30 000 ha soit 50% de surface agricole,
- viticulture à l'ouest de l'agglomération,
- grandes-cultures au nord et au sud,
- un peu d'élevage et de plantations de fruitiers à l'est (bordure limousine).

Angoulême représente
30% de la population charentaise



Agence Bio 2017

SURFACES BIO

3,9 % de la SAU bio en Charente
4,8% en région

8 525 ha de surface bio en Charente
+ 5 425 ha en conversion

13 fermes bio à Grand Angoulême

Territoire de transition au passé industriel en déclin, remplacé par des activités tertiaires, c'est un territoire à dominante urbaine. Il se situe sur l'AOC Cognac.

CONTEXTE DU TERRITOIRE



Territoire en transition avec de nouveaux équilibres à trouver

• Un territoire qui attire une nouvelle population de classes moyennes et de femmes actives

En dépit d'une population vieillissante et le déclin des activités industrielles mais une tradition « industrielle » et une part montante des employés du tertiaire (banques, assurances) avec une activité culturelle originale (Image et Bande Dessinée).

- › Des débouchés potentiels pour les produits biologiques.
- › Une collectivité ayant une forte volonté de développer l'agriculture biologique et locale : Site pilote Eau et Bio (www.eauebio.org).
- › Des élus impliqués dans la transition écologique et économique de leur territoire avec un Plan Alimentaire de Territoire sur les axes de travail suivants :
 - foncier, installation et transmission,
 - changements de pratiques agricoles tendant vers l'agro-écologie,
 - filières agricoles,
 - restauration collective, éducation à l'alimentation et à l'environnement.



Territoire accessible

Situé sur la Nationale 10, à 35 minutes de Bordeaux, Angoulême est un carrefour pour le transport routier comme ferroviaire. Le développement des filières et des marchés ainsi que la circulation des biens et des personnes sont un atout de ce territoire.



Enjeux multiples et volonté politique qui enracinent le projet, des compétences mobilisables pour le projet

Eau, attractivité économique, environnement... Les élus sont investis et à l'écoute de leur territoire, ils veulent mettre leurs partenaires en mouvement. Le désir de concertation et d'animation territoriale est fort.



Productions variées, certaines à haute valeur ajoutée

Recherche méthodologique, études préalables, actions opérationnelles, le projet est phasé dans une dynamique à court, moyen et long terme. Une réelle stratégie est en construction.



Géométrie variable pour le projet

Noix, asperges, petits fruits, miel, volailles fermières, et bien sûr cognac, le terroir est riche et varié.



Stratégie foncière pour préserver l'agriculture

- › PLUI en cours de 300 ha de terres agricoles protégées.
- › Réhabilitation des logements en centre ville pour enrayer le mitage du foncier et la péri-urbanisation.



Pas d'animation agricole au sein de la collectivité

Conforte l'urbanité et retarde le travail avec le monde agricole.



Forte dépendance de l'agriculture locale aux pesticides

(viticulture Cognac, grandes cultures) avec des effets négatifs sur la ressource en eau. Des pratiques agricoles qui normalisent l'usage des pesticides, une prise de conscience modérée de la problématique. La bio est très peu développée au départ du projet (moins que dans le reste du département et qu'en Région).



Tensions de plus en plus fortes entre les habitants et les agriculteurs en situation de voisinage



Partenaires agricoles (OPA) qui veulent souvent contenir la bio dans un marché de niche

Les OPA ont besoin de la pro-activité de la collectivité pour travailler en bio sur le territoire.



Erosion de l'activité agricole

En particulier sur l'élevage avec une souffrance des agriculteurs et peu de transmission (hors viticulture). Cette tendance se retrouve sur l'ensemble du département.

LES ENJEUX DU TERRITOIRE

1 Maîtriser la consommation de foncier agricole

en tenant compte de l'accueil de 10 000 habitants, 10 000 logements et la création de 4300 emplois supplémentaires à l'horizon 2030.

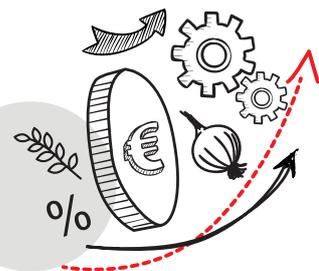


2 Concilier la protection des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité

avec le développement de l'urbanisation. Faire évoluer les pratiques agricoles et les pratiques alimentaires des familles.

3 Consolider l'attractivité du territoire en utilisant ses atouts

- Limiter l'érosion de la population agricole en travaillant sur la transmission des exploitations agricoles.
- Faire évoluer les pratiques agricoles, jusqu'à l'agriculture biologique pour ceux qui le souhaitent pour protéger les ressources (eau, biodiversité) et la santé des populations.
- Relocaliser les filières alimentaires en provenance et à destination des habitants du territoire, à commencer par la commande publique en restauration collective et les filières de proximité.
- Valoriser le patrimoine naturel, géographique, paysager et foncier pour permettre la production d'emplois agricoles, touristiques...



Enjeu 1 Urbanisation



Installation et
transmission
d'activités
Foncier agricole

1- IDENTIFICATION ET LOCALISATION DES SECTEURS À ENJEUX POUR LA QUALITÉ DE L'EAU

> Les résurgences de la Touvre, qui dépend d'un bassin versant en grande partie hors du territoire du ScoT de l'Angoumois, mais avec un fort enjeu préventif car les concentrations en nitrates augmentent depuis les années 2000

> Le bassin d'alimentation de Coulonge – Saint Hyppolite en Charente Maritime, qui comprend une partie du territoire de l'Angoumois

2- REPÉRAGE DU PARCELLAIRE FONCIER PUBLIC SUR LES COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS DE L'AGGLOMÉRATION

3- ESPACE TEST AGRICOLE EN MARAÎCHAGE BIOLOGIQUE CAMILLE CLAUDEL



**Etude réalisée en 2015 par la
Chambre d'agriculture 16**
« Développer un territoire par
l'introduction de légumes et
fruits produits localement dans la
restauration collective »



Espace-test agricole
sur le site de l'hôpital Camille Claudel
2 porteurs de projet
9 000 m² de surfaces cultivables

Sont mis à disposition des porteurs de projet :

- 6 tunnels pour les cultures et 1 pour les plants,
- un local pour laver les légumes et stocker le matériel,
- une chambre froide et un local de repos.

Les porteurs de projet peuvent tester leur projet en maraîchage bio pendant 3 ans maximum sous contrat CAPE tout en bénéficiant d'un accompagnement technique, juridique et administratif.

Contributions des partenaires

PORTAGE POLITIQUE, ANIMATION DU PROJET Grand Angoulême et membres du COPII : Centre Hospitalier Camille Claudel, CFPPA de l'Oisellerie, MAB 16, Syndicat des Maraîchers de Charente, MAIA et Charente, Chambre d'agriculture de Charente, AFIPAR, ACEASCOP

MISE EN RELATION AVEC LES PRODUCTEURS CFPPA de l'Oisellerie, MAB 16, Chambre d'agriculture de Charente, AFIPAR, Point Accueil Installation

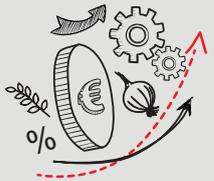
ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS Champs du partage (association d'accompagnement et de développement des espaces tests en ex-Poitou-Charentes), ACEASCOP (Coopérative d'Activité et d'Emploi Poitou-Charentes), SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural), Terre de liens, MAB 16 (Maison de l'Agriculture Biologique), AFIPAR (Association de Formation et d'Information des Paysans et des Ruraux)

PARTENAIRES FINANCIERS Etat, Grand Angoulême

Dispositifs de programmation mobilisés

Comité de pilotage animé par la collectivité, SCoT, Plan National Alimentaire

Enjeu 3 Attractivité du territoire



Valorisation de
la production et
développement
de filières

DIAGNOSTIC AGRICOLE DU TERRITOIRE (OPAAL*)

Il a montré que les producteurs de Grand Angoulême développaient déjà la vente directe (environ 28% des modes de commercialisation). Comme sur de nombreux territoires, les produits agricoles du Grand Angoulême sont exportés en masse hors du territoire et les besoins locaux sont couverts par des imports massifs d'autres territoires voire d'autres pays. Le bassin de consommation de Grand Angoulême peut vraisemblablement accueillir davantage de produits locaux, en vente directe comme via les artisans et distributeurs locaux. La stratégie du territoire consiste à favoriser la relocation des filières alimentaires, plusieurs actions sont envisagées

* Outil pour l'Adaptation à l'Agriculture Locale



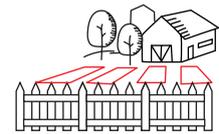
Recherche de filières de valorisation des productions locales

Maraîchage, élevage, grandes cultures et productions variées (nuciculture, volailles, apiculture...) et mise en évidence des chaînons manquants dans ces filières.



Plan élevage

Développer la vente directe biologique des produits d'élevage vers l'agglomération.



Espace-test conversion en légumes

Approvisionner les restaurants et les magasins locaux en fruits et légumes biologiques à partir des producteurs déjà présents, favoriser leur évolution en testant l'agriculture biologique du foncier public.

Contributions des partenaires

PORTAGE POLITIQUE, ANIMATION DU PROJET Grand Angoulême

PARTENAIRES POUR LES PHASES OPÉRATIONNELLES DU PROJET Les OPA (coopératives agricoles du secteur, chambre d'agriculture, BNIC, CUMA, Lycée agricole de l'Oisellerie, MAB 16, EPTB Charente, Syndicat Charente Eau...), transformateurs locaux (ateliers de découpe, abattoirs, conserveries, meuniers...), distributeurs spécialisés ou non, transporteurs, FRAB Nouvelle-Aquitaine (compétences des pôles production, futur bio, économie et territoire).

ACHETEURS POTENTIELS Transformateurs, grossistes et plateformes (Mangeons Bio Ensemble, sociétés de restauration), distributeurs locaux, acheteurs publics (collèges, lycées, cuisine centrale, centre hospitalier, EPHAD).

Dispositifs de programmation mobilisés

Convention cadre PAATD (Plan Agricole et Alimentaire de Territoire Durable) sur 10 ans et tous les dispositifs mobilisables au service du projet (AAP Régions, convention Agence de l'Eau...).

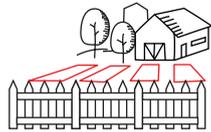
Enjeu 3 Attractivité du territoire



Evolution des
pratiques
Transition
agricole
écologique

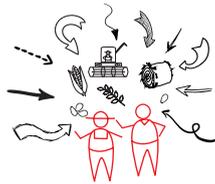
ETUDE OPAAL SUR L'ADAPTATION DES PROGRAMMES D' ACTIONS AU CONTEXTE AGRICOLE DU TERRITOIRE

Détermination du profil socioprofessionnel d'un échantillon représentatif de 76 producteurs du territoire, arbitrage des priorités entre les profils, achèvement des actions déjà engagées (profils « Militant » et ré-orientation de la stratégie d'actions en direction des producteurs de profil « Manager », plus nombreux et plus déterminants sur les enjeux du territoire (reconquête qualité de l'eau et relocalisation des filières). Démarré sur le projet d'espace test et l'introduction de produits bio en restauration collective, à la suite du travail réalisé autour de la méthode OPAAL, le projet a évolué vers de nouvelles actions.



Espace-test conversion pour les maraîchers conventionnels

Leur permettre de tester la bio sur du foncier communal dans le but, soit de les passer en bio, soit de faire évoluer leurs pratiques.



Actions vers les producteurs en grandes cultures

Journées techniques bio, diagnostics conversions, simulations technico-économiques, accompagnement technique individuel...



Plan élevage

Faire évoluer les pratiques, maintenir les producteurs et développer la vente directe vers l'agglomération.



Phasage du projet agricole sur 5 ans

Identification des partenaires potentiels, pistes de projets de recherche, développement, innovation.

Contributions des partenaires

MÉTHODOLOGIE OPAAL FRAB Nouvelle-Aquitaine

RÉALISATION DES ENQUÊTES FRAB Nouvelle-Aquitaine et Grand Angoulême

PISTES D' ACTIONS Les agriculteurs enquêtés, les OPA (coopératives agricoles du secteur, Chambre d'agriculture, BNIC, CUMA, Lycée agricole de l'Oisellerie, MAB 16, EPTB Charente, Syndicat Charente Eau...), élus du territoire.

Dispositifs de programmation mobilisés

Convention cadre PAATD (Plan agricole et alimentaire de territoire durable) sur 10 ans, convention Agence de l'eau Adour Garonne, Trame Verte et Bleue et PLUI.

CHARTRE « BIEN MANGER À L'ÉCOLE, C'EST L'AFFAIRE DE MA COMMUNE »

Créée en 2014, avec initialement 3 communes adhérentes et 11 en novembre 2015, chaque commune signataire s'engage dans une démarche d'amélioration sur différents points (sensibilisation à l'alimentation, préparation des repas, etc.). En 2018, 22 communes se sont engagées.

Enjeu 3
Attractivité
du territoire



Réseau informel
(élus en charge du dossier de la restauration scolaire, gestionnaires et cuisiniers)

Ce réseau a vu le jour, pour échanger sur les bonnes pratiques en matière de gaspillage et d'approvisionnement en lien avec le Programme National Nutrition Santé (PNNS) et la Charte.

Grand Angoulême est lauréat de l'appel à projet DRAAF « Justice sociale, éducation alimentaire et ancrage territorial de l'alimentation », déclinaison régionale du Plan National pour l'Alimentation.

Au travers du réseau de la Charte BMEAC et la structuration de la filière maraîchère, le territoire s'engage sur une dynamique collective et pérenne pour le développement à l'échelle de l'Angoumois du réseau des communes signataires de la Charte (échange de pratiques entre cuisiniers, formation, audits de cantines). Les communes signataires de la charte sont des communes cibles pour promouvoir l'agriculture biologique.

En parallèle, la Chambre d'agriculture 16 a réalisé :

- Un inventaire de l'offre en production maraîchère et fruitière.
- Une sensibilisation à la volonté politique d'introduction de produits fermiers locaux dans la restauration collective.
- Un descriptif de la demande de la restauration collective publique en fruits et légumes (quantités consommées et provenance, modalités de passation des marchés, prix d'achat, etc.).
- Une évaluation de la quantité de matières premières agricoles nécessaire pour satisfaire le marché identifié.

Contributions des partenaires

PORTAGE POLITIQUE, ANIMATION DU PROJET Grand Angoulême

MISE EN RELATION AVEC LES PRODUCTEURS Chambre d'agriculture 16, MAB 16, AFIPAR, Point Accueil Installation

PARTENAIRES OPÉRATIONNELS Élus en charge du dossier de la restauration scolaire, gestionnaires et cuisiniers

PARTENAIRES FINANCIERS : État, Grand Angoulême

Dispositifs de programmation mobilisés

Programme National Nutrition Santé (PNNS) ; Charte « Bien manger à l'école c'est l'affaire de ma commune »

SYNTHÈSE

Facteurs de réussite

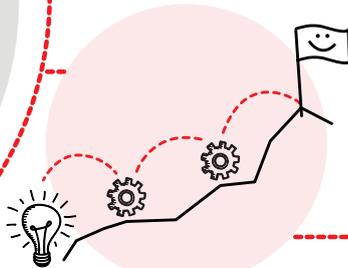
Un élu initiateur du début de la démarche qui a su **passer le relais** à l'équipe suivante.

Des élus et services **dynamiques et curieux qui veulent porter politiquement un projet global** et sensibilisés à l'agriculture biologique.

Des **productions locales diversifiées**, du potentiel en conversion bio et donc de produits biologiques variés.

L'inscription comme **site pilote Eau et Bio** favorise le partage d'expériences et la montée en compétences des agents et des élus.

Des OPA de plus en plus concernées et **intéressées par l'AB**.



Difficultés rencontrées

La bio est **très peu développée** au départ du projet, **fragmentation du projet agricole entre plusieurs services** avec l'enjeu de faire le lien entre les projets, les élus et les services en cohérence avec le portage politique du conseil communautaire.

Des **élus urbains** qui peuvent se sentir peu légitimes sur les questions agricoles et déléguer le portage aux OPA ce qui reviendrait à perdre le pilotage et l'ambition du projet.

Nécessité de lever les **blocages idéologiques** que la bio peut susciter sans fléchir sur les objectifs. Avancer avec des partenaires qui voudront limiter la bio à une option marginale.

Des élus qui veulent **intervenir dans les domaines dont ils ont la maîtrise** : en leur qualité d'acheteur et de propriétaire foncier, moins facilement en qualité de pilote politique d'un projet agricole global.

Pas de Cognac bio en filière, une production qui a tendance à normaliser l'usage des produits chimiques.

Perspectives

Au départ du projet, la bio était surtout imaginée dans l'approvisionnement des cantines en bio et la réalisation d'un espace-test en maraîchage sur des terrains communautaires, c'est-à-dire sur les qualités de propriétaire foncier ou d'acheteur de la collectivité. A partir de ce travail autour de la bio, on envisage les moyens de développer en local de l'emploi saisonnier spécialisé, de nouvelles filières de production avec des PME locales, des ponts entre la citoyenneté et l'agriculture, de la recherche et de l'expérimentation, le tout animé et mis en réseau par la collectivité sans laquelle ces projets ne verraient probablement pas le jour. La collectivité évolue donc vers la **mobilisation de ses qualités de décideur et de manager de projet** autour d'une compétence (agricole) qui ne lui était pas si naturelle au départ.

Il sera important que le **projet s'articule avec la politique énergétique, la communication, les loisirs, l'éducation, le tourisme...**

Les producteurs conventionnels en recherche de nouvelles perspectives pour **sortir de la crise** (élevage et grandes cultures) seront plus enclins à considérer favorablement l'agriculture biologique.

C'est à refaire !

Le projet est le fruit d'une concertation multi-acteurs mais son originalité se trouve :

- dans le **ciblage** des programmes d'actions en direction des profils sociologiques des agriculteurs du territoire,
- dans la référence à l'agriculture biologique comme **porte d'entrée**, on pourrait dire comme prétexte, à la construction d'un projet agricole pour aborder globalement les enjeux de mutation agricole,
- la bio **entraîne** ici tout le projet agricole pour lui donner de l'ambition d'une part et pour respecter les objectifs politiques des élus.

Vous avez un projet pour votre territoire ?

La FRAB Nouvelle-Aquitaine vous accompagne pour établir un diagnostic de territoire, bien définir vos enjeux, identifier les acteurs et les filières.

Nos conseillers sont à votre écoute pour travailler ensemble à la réussite de votre projet :



FRAB NOUVELLE-AQUITAINE

Marie BUARD, conseillère territoire



06 43 83 97 83



m.buard86@bionouvelleaquitaine.com



Aurore DUPONT, chargée de mission Agriculture



05 45 93 08 36



a.dupont@grandangouleme.fr

AVEC LE SOUTIEN DE

